

sur lequel est bâti le fort Cigogne. La superficie totale est d'environ 120 ares dont 12⁵⁰ environ sont bâtis. Les constructions sont anciennes et datent de 1765 à 1780; elles ont déjà fait l'objet d'un procès verbal de concession temporaire, à titre de jouissance sans redevance dressé le 15 Mai 1885. Un état des lieux était joint à ce procès verbal.

La valeur approximative des locaux et terrains est de trente mille francs environ. M. Honoré, déclare au nom du Département de l'Instruction publique prendre, en présence de M. Foucher représentant l'Administration des Domaines, possession des terrains et constructions susdits, qui sont remis par M. le Commandant Youaux, Chef du Génie, de Brest, au nom du Département de la Guerre; en exécution du décret du 13 juin 1891 et de la décision ministérielle du 30 juin 1891.

Fait à Quimper le jour mois et an que dessus.

Le Sous-Commissaire
des Domaines,

M. Foucher

Le Délégué du Ministère
de l'Instruction Publique,

A. Honoré

Le Chef de Bataillon,
Chef du Génie, de Brest.

J. Youaux

Procès verbal, remise du fort Cigogne du département de la guerre au département de l'instruction publique, 1891, (suite)

IVR53_20122907178NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation